

L'UCP bientôt chez le DRH.

L'Union des Cadres de Paris a récemment exprimé le désir de rencontrer le DRH pour évoquer un certain nombre de points dont nous avons déjà traité dans ces colonnes, en particulier la cotation des postes, les astreintes et permanences, le compte épargne temps, et d'autres sujets. Michel YAHIEL a donné suite à cette demande et un rendez-vous a été fixé au 14 février.
A l'issue de cette entrevue, nous ne manquerons pas de vous en rendre compte.

L'Intranet syndical, enfin !

Nous vous en parlons depuis longtemps, les organisations syndicales doivent disposer d'un espace sur Intraparis. Ce sujet a été très longuement débattu avec l'administration, avant de conduire à un protocole d'accord sur l'utilisation des technologies de l'Information et de la Communication, signé le 26 juin 2007 par François DAGNAUD et les organisations concernées, dont l'UCP (cf. *UCP Flash* n° 409 du 29 juin 2007). L'entrée en service effective a été fixée au 4 mars. A compter de cette date, vous pourrez donc, par Intraparis, accéder à toutes les informations que nous mettrons à votre disposition. Nous espérons que vous y viendrez nombreux.

Conférences sur la fonction publique – (4).

Comme annoncé dans l'*UCP Flash* n° 428, nous évoquons cette semaine les bilans des travaux des conférences sur le pouvoir d'achat et sur le dialogue social.

S'agissant du **pouvoir d'achat**, le bilan établi par les différents partenaires a fait ressortir quatre points à prendre en compte :

- l'évolution du traitement indiciaire brut et l'adaptation des grilles aux enjeux de l'allongement de la durée des carrières, de leur attractivité et de l'évolution des métiers et des qualifications.
- les régimes indemnitaires, à inclure dans les négociations et qui relèvent plus d'une logique de meilleure prise en compte des situations individuelles ou de progression du pouvoir d'achat que du maintien global de ce dernier. Ces points de convergence ont été complétés par la nécessité de reconfigurer les indemnités sur des objectifs clarifiés et de leur accorder une meilleure transparence.
- les conditions matérielles et l'impact significatif qu'elles peuvent avoir sur les parcours professionnels ainsi que la nécessité de faire émerger une véritable politique de protection sociale complémentaire.
- la rémunération du temps de travail supplémentaire et son impact sur le salaire, la nécessité d'en améliorer la gestion et l'impossibilité de rester sur le statu quo des CET, sans toutefois mettre en cause la possibilité d'utilisation effective en nature des jours de RTT.

Les groupes de travail sur les conférences sur le **dialogue social** ont abordé les thèmes de :

- la représentativité pour laquelle les partenaires ont souhaité que soit confortée la légitimité syndicale à travers des règles traduisant mieux encore l'audience. Des connexions avec les réflexions en cours dans le secteur privé ont été envisagées, la fonction publique pouvant être précurseur des évolutions futures.
- la négociation, objet d'un consensus sur l'extension de sa place dans le droit et dans les pratiques.
- les instances avec la création d'une nouvelle instance de dialogue pour aborder les sujets communs aux trois fonctions publiques en supplément de celles existantes.
- les CTP dont les compétences seront clarifiées et pour lesquels, dès qu'il y a enjeu collectif de dialogue social, une instance de dialogue correspondante serait créée.

- *les droits et moyens* avec le renforcement de la transparence dans l'allocation et l'usage des moyens, la modernisation du statut du représentant syndical et l'harmonisation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des mesures éventuellement prises à la suite de ces conférences. Dans cette attente, pour nos lecteurs qui désireraient approfondir ces sujets que nous avons synthétisés, il est possible de consulter le site suivant :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique237.html>

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>	Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	---